

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

« Face à la radicalisation, les maires n'ont pas encore le savoir-faire »

Julie Clair-Robelet | A la Une prévention-sécurité | Actu experts prévention sécurité | Publié le 15/05/2017 | Mis à jour le 16/05/2017

Nommée représentante de l'Assemblée des départements de France au sein du conseil scientifique sur les processus de radicalisation, Catherine Arenou détaille le rôle de ce conseil créé par décret du 3 mai 2017. La maire (LR) de Chanteloup-les-Vignes et conseillère départementale des Yvelines estime que les maires ne sont pas encore prêts à faire face aux phénomènes de radicalisation sur leurs territoires.



Créé officiellement par un décret ^[1] trois mois après son installation par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, le Conseil scientifique sur les processus de radicalisation s'inscrit dans le cadre du plan gouvernemental d'action contre la radicalisation et le terrorisme, adopté le 9 mai 2016.

Objectif de ce conseil : faciliter le dialogue entre les administrations publiques et les chercheurs en sciences humaines et sociales. Présidée par Jean-François Balaudé, président de l'université Paris-Nanterre, elle compte 15 membres, nommés pour deux ans.

Dans un entretien au Club prévention sécurité de la Gazette, Catherine Arenou, représentante de l'Assemblée des départements de France au sein du conseil scientifique, décrit les objectifs de cette nouvelle structure, mais aussi les attentes des maires pour faire face à la radicalisation.

Quelle est l'ambition du conseil scientifique sur les processus de radicalisation ?

L'intérêt de cette structure est de rapprocher les élus, les acteurs de terrain issus de tous les niveaux de collectivité et les chercheurs, scientifiques et intellectuels qui sont en capacité de penser ce dysfonctionnement. L'objectif est de s'enrichir les uns les autres, car les chercheurs seuls ne sont pas assez

implantés sur le territoire. Je pense que le fait de s'inspirer de la recherche pour pouvoir mener des politiques locales est une démarche assez intelligente.

Cette structure devra travailler dans un temps relativement court, car les contrats de ville doivent désormais inclure un volet « prévention de la radicalisation » sur lequel il faut mettre en place un certain nombre d'actions. Des démarches ont déjà été menées grâce à des volontés locales à la fois des représentants de la préfecture et des élus, mais il faut pouvoir les valider pour savoir si elles doivent être dupliquées et comment.

Que pouvez-vous apporter à cette structure en tant qu'élue ?

Pour lutter contre la radicalisation, il faut à la fois s'appuyer sur le maire, connaisseur de son terrain et acteur de proximité, mais aussi penser la réflexion à un niveau plus élevé que celui de la ville. Il faut développer une stratégie, une pensée commune au niveau de la communauté urbaine. Cela ne veut pas dire que nous devons tous penser la même chose, mais qu'il faut réfléchir à la manière dont nous pouvons détecter ces phénomènes, car nous sommes confrontés aux mêmes difficultés.

Nous devons comprendre ce qui contribue à ce passage dans un état de radicalisation et comment nous pouvons amener nos habitants à ne jamais franchir ce pas. Les actions que nous menions traditionnellement en matière de prévention de la délinquance ne peuvent être simplement copiées et collées sur la prévention de la radicalisation.

Nous ne pouvons plus penser l'individu seul. Même s'il se déconnecte souvent seul, il le fait dans une ambiance générale. La vision apportée par les chercheurs et les scientifiques peut nous être extrêmement bénéfique. Elle peut nous permettre de faire évoluer notre savoir-faire local qui est empreint de pragmatisme, mais pas toujours étayé d'une science précise. Nous avons besoin de ce décryptage avec un bon « dézoomage » par rapport à notre vision du terrain.

La politique publique de lutte contre la radicalisation vous semble-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Elle est balbutiante. Mais c'est normal, car une société ne peut pas avoir immédiatement les moyens de comprendre et d'arrêter un tel phénomène. Ce n'est pas si simple que cela. Les territoires les plus avancés travaillent sur ces questions depuis début 2016. Cela signifie un an et demi de formation des acteurs, d'apprentissage de savoir-faire communs, qui ne se traduisent pas immédiatement par des actions efficaces.

Il faut du temps pour que notre société comprenne que cette radicalisation va perdurer. Il faut surtout comprendre qu'elle ne va pas être le fait de quelques-uns ni seulement de quelques territoires. Cela veut dire qu'il faudra avoir un œil suffisamment averti et intelligent pour voir les endroits où le risque est le plus grand, mais savoir que cette radicalisation individuelle peut se faire partout.

Il ne faut par ailleurs pas cibler seulement la jeunesse, car nous avons bien vu que les responsables des derniers attentats en France n'étaient pas tout jeunes. Cela doit entraîner une évolution de notre pensée. Jusqu'à maintenant, en matière de prévention de la délinquance, nous savions que, naturellement, 90% des jeunes délinquants rentraient dans un schéma assez classique vers 25-30 ans. Ce n'est plus le cas. Nous devons désormais nous positionner dans le temps long de l'accompagnement.

Les maires sont-ils prêts à faire face ?

Je ne crois pas. C'est une approche et un savoir-faire qu'ils n'ont pas. Cela va demander des moyens pour former les intervenants, les acteurs de l'accompagnement des jeunes, des familles, de la prévention spécialisée, qui doivent repenser leur lecture du terrain et leurs actions.

Les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements doivent aussi repenser leur positionnement. On ne va plus pouvoir compter seulement sur la volonté d'un petit groupe ou

voir des acteurs de proximité se réunir en se demandant ce qu'ils font là.

Il faut développer des cursus universitaires, des réflexions sur le long terme. Cela va prendre du temps et il est urgent de ne plus attendre. C'est un chantier passionnant à venir, où nous allons vraiment partir de zéro. C'est dur de dire cela, mais il faut accepter la nécessité de poser des bases et de s'imprégner de la réflexion d'un certain nombre de chercheurs avant de se lancer dans des déclinaisons sur le terrain. Des actions sont déjà menées, mais nous en sommes aux balbutiements.

La composition du conseil scientifique

Le Conseil scientifique sur le processus de radicalisation (CSPR), dont le secrétariat général est assuré par l'Institut des hautes études de la sécurité et de la justice, est **présidé par le Premier ministre** et **vice-présidé pour deux ans par Jean-François Balaudé**, président de l'université Paris-Nanterre. Le Conseil se réunira une fois par trimestre. Plusieurs représentants ministériels y siègeront dont le directeur général de la police nationale, le commissaire général à l'égalité des territoires, le secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) ou encore des représentants de l'Éducation nationale, de la Défense, de la Justice et des Affaires sociales. Y figureront également un député et un sénateur (non connus pour l'instant), le président du CNRS ainsi que des représentants des associations d'élus et des personnalités qualifiées, dont voici la liste pour les deux prochaines années :

En qualité de représentants d'**associations d'élus locaux** :

- Mme Atissar HIBOUR, conseillère régionale de la région grand Est, représentant l'Association régions de France ;
- Mme Catherine VAUTRIN, vice-présidente de l'Assemblée nationale, députée (LR) de la Marne, présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims, représentant l'association France urbaine ;
- Mme Catherine ARENOU, maire de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), conseillère départementale, représentant l'Assemblée des départements de France ;
- Mme Chantal CUTAJAR, maire-adjointe à Strasbourg en charge des questions d'éthique, universitaire spécialiste de la criminalité organisée, représentant l'Association des maires de France.

En qualité de **personnalités qualifiées** en raison de leur compétence dans le domaine de la recherche dans les sciences humaines et sociales :

- M. Fethi BENSLAMA, psychanalyste, professeur à l'Université Paris-Diderot ;
- M. Farhad KHOSROKHAVAR, sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
- Mme Isabelle SOMMIER, sociologue, professeure à l'Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne ;
- M. Michel WIEVIORKA, sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;
- Mme Renée FREGOSI, philosophe et directrice de recherche en science politique à l'Université Paris 3 Sorbonne ;
- M. Samir AMGHAR, sociologue, chercheur à l'Université Libre de Bruxelles ;
- M. Antoine JARDIN, ingénieur de recherche au CNRS ;
- M. Sami ZEGNANI, sociologue, maître de conférences à l'Université Rennes I ;
- Mme Ouisa KIES, sociologue, rattachée au Centre de recherche et d'analyse sociologique de l'EHESS et directrice du cabinet conseil *Sociologiks* ;
- Mme Géraldine CASUTT, sociologie des religions à l'Université de Fribourg (Suisse) et à l'EHESS (Paris) ;
- Mme Nadia MARZOUKI, politologue, chargée de recherche au CNRS.

REFERENCES

- Décret n° 2017-693 du 3 mai 2017 créant un conseil scientifique sur les processus de radicalisation
- Décret du 5 mai 2017 portant nomination au conseil scientifique sur les processus de radicalisation
- Discours d'installation du Conseil scientifique sur les processus de radicalisation, 8 février 2017

POUR ALLER PLUS LOIN

- Prévention de la radicalisation : le rapport Bockel-Carvounas veut mieux impliquer les maires
- Radicalisation : la mission Troendlé-Benbassa veut davantage de prévention
- Prévention de la radicalisation : Muriel Domenach répond aux polémiques
- Radicalisation : forte hausse des moyens pour les collectivités

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. [OK](#) [En savoir plus](#) [X](#)